

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Hervé ELLUL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
Ingénieur ECAM
Diplômé de l'ESSEC
Expert de Justice agréé
Près la Cour d'Appel
de Lyon et la Cour
Administrative d'Appel
de Lyon

Christophe GABET
Commissaire aux comptes
MSTCF - Université
Jean Monnet

Mohamed KHALFAOUI
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
Toulouse Business School

ASSOCIATION FEDERATION HABITAT ET HUMANISME

Siege social : 69 CHEMIN DE VASSIEUX, 69 300 CALUIRE-ET-CUIRE

SIREN : 395 060 262

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés établis par l'association FEDERATION HABITAT ET HUMANISME relatifs à l'exercice clos le 31/12/19 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le trésorier le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre de combinaison.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- Sur la note de l'annexe « 4-2 – Evénements significatifs postérieurs à la clôture », qui expose les principales conséquences financières attendues à ce jour suite à la crise sanitaire en cours.
- Sur le tableau de financement présenté pour la première fois en annexe aux comptes combinés (note 6) dont nous avons vérifié la concordance des principaux flux avec les données comptables et financières des entités combinées et ce, tant pour 2018 que 2019.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté par le trésorier. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre trésorier.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A VILLEURBANNE, le 31/07/2020

Le Commissaire aux Comptes
Pour Groupe ACTICONSEIL

Jean Christophe CARREL

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

COMPTES COMBINES
HABITAT HUMANISME
Exercice clos le 31 décembre 2019



GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Table des matières

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable, Comptabilité et Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. PRESENTATION DES COMPTES COMBINES	4
1.2. CHANGEMENT DE METHODE	4
1.3. PERIMETRE DE COMBINAISON	4
2. BILAN COMBINE DU MOUVEMENT	5
3. COMPTE DE RESULTAT	6
4. ANNEXES	7
4.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
4.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES	7
4.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
4.3.1. Principes généraux de combinaison	8
4.3.2. Périmètre de combinaison	8
4.3.3. Règles et méthodes comptables du bilan	10
4.4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN	13
4.4.1. Immobilisations brutes	13
4.4.2. Amortissements	13
4.4.3. Etat des provisions et dépréciations	13
4.4.4. Tableau de variation des capitaux propres et autres postes de « haut de bilan »	14
4.4.5. Subventions d'investissement	14
4.4.6. Provisions pour risques et charges	14
4.4.7. Tableau d'échéancier des dettes	15
4.5. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
4.5.1. Produits d'exploitation	15
4.5.2. Charges d'exploitation	16
4.6. HORS BILAN	17
4.6.1. Engagements hors bilan	17
4.6.2. Bénévolat	17
5. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET ANNEXES	18
5.1. INFORMATION GENERALE	20
5.2. REGLES SPECIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES DU CER	20
5.2.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	20
5.2.2. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice	20
5.3. LES RESSOURCES	20
5.3.1. Les ressources collectées auprès du public	20
5.3.2. Les autres ressources du CER	20
5.3.3. Reprises des provisions	21
5.3.4. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	21
5.3.5. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	21

5.4.	LES EMPLOIS	21
5.4.1.	Missions sociales.....	21
5.4.2.	Frais de recherche de fonds.....	22
5.4.3.	Frais de fonctionnement.....	22
5.4.4.	Dotations aux provisions	22
5.4.5.	Engagements à réaliser sur ressources affectées	22
5.4.6.	Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	22
6.	TABLEAU DE FINANCEMENT.....	23

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés du Mouvement Habitat Humanisme retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission d'intérêt général qui est de permettre à des familles ou à des personnes seules de vivre dans un quartier socialement équilibré, de bénéficier d'un accompagnement de proximité favorisant une insertion et lorsque la perte d'autonomie est liée à des problèmes de santé, d'accéder à des lieux de vie spécialement adaptés à leur situation.

La combinaison comptable s'apparente, pour les entités non lucratives, à la consolidation des comptes annuels de structures d'un même Mouvement. Le périmètre de combinaison retenu par Habitat Humanisme reprend les entités liées par une convention signée avec le Mouvement ainsi que celles contrôlées de façon exclusive.

Les comptes annuels du Mouvement Habitat Humanisme sont analysés sur la base du compte d'emploi des ressources et du bilan combinés. Ils comprennent :

- **le bilan** qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des organisations composants le Mouvement
- **le compte de résultat** qui récapitule et regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur destination,
- **l'annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat,
- **Le compte d'emploi des ressources et son annexe.**

1.2. CHANGEMENT DE METHODE

Néant

1.3. PERIMETRE DE COMBINAISON

Le périmètre de combinaison n'a pas été modifié sur 2019.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

2. BILAN COMBINE DU MOUVEMENT

BILAN EN K€	Exercice 2019			Exercice 2018
	BRUT	AMORT PROV	NET	NET
ACTIF En K€				
Immobilisations Incorporelles	13 226	3 000	10 226	10 325
Immobilisations Corporelles	812 040	154 409	657 631	604 075
Immobilisations Financières	7 619	352	7 267	2 610
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	832 886	157 762	675 124	617 010
Clients	9 528		9 528	12 789
Subvention à recevoir	32 013		32 013	32 703
Débiteur Divers	22 202		22 202	40 185
Disponibilités	74 536		74 536	92 114
VMP - Autres titres	48 527		48 527	25 572
Charges constatées d'avance	1 330		1 330	802
TOTAL ACTIF CIRCULANT	188 136		188 136	204 164
TOTAL ACTIF	1 021 021	157 762	863 259	821 174

BILAN EN K€	Exercice 2019	Exercice 2018
	NET	NET
PASSIF En K€		
CAPITAUX PROPRES	433 032	409 024
<i>Dont Capital, Apports, Réserves, Report à nouveau</i>	<i>419 734</i>	<i>396 512</i>
<i>Dont legs et donations immobilières</i>	<i>13 298</i>	<i>12 512</i>
Résultat de l'exercice	2 864	2 681
<i>Dont Part du Groupe</i>	<i>143 040</i>	<i>140 553</i>
<i>Dont Hors Groupe</i>	<i>292 856</i>	<i>271 152</i>
Subventions d'investissement	142 994	133 725
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	578 890	545 431
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 851	10 965
FONDS DEDIES	7 005	6 839
Emprunts et dettes financières	213 149	188 814
Fournisseurs	6 244	17 831
Fournisseurs immo	7 505	7 410
Autres dettes fiscales et sociales	15 954	17 294
Créditeurs divers	17 142	23 246
Produits constatés d'avance	4 519	3 344
TOTAL DETTES	264 513	257 940
TOTAL PASSIF	863 259	821 174

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

3. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN K€	Exercice N 2019	Exercice N-1 2018	Ecart
Cotisations	124	143	-19
Ventes de biens et services	90 993	86 034	4 959
Recettes Médico Social	52 796	48 088	4 707
Loyers	34 406	33 564	843
Ventes, Manifestations	111	114	-3
Honoraires de gestion	1 283	1 087	196
Honoraires de montage	1 443	1 582	-139
Autres Produits	953	1 599	-646
Produits de tiers financeurs	73 912	69 047	4 865
Subventions d'exploitation	16 890	14 350	2 540
Subventions quote part invest	5 354	5 908	-554
Dotations Médico Social	51 668	48 789	2 879
Ressources liées à la générosité du public	16 574	14 160	2 415
Dons manuels	6 573	6 227	346
Mécénats	3 586	2 061	1 526
Mécénat de compétence	1 206	1 673	-467
Legs et Donations	4 340	3 569	771
Produits d'épargne solidaire et de partage	869	630	239
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges	2 076	2 655	-579
Utilisation des fonds dédiés	922	1 720	-798
Total des produits d'exploitation	184 601	173 759	10 842
Achats et charges externes	-63 167	-60 207	2 960
Loyers Charges Honoraires Irrécouvrables	-22 038	-20 830	1 208
Charges médico social	-15 019	-13 046	1 972
Entretien, réparations, maintenance	-6 687	-7 061	-374
Eau, gaz, électricité, fuel	-4 551	-4 342	209
Frais de missions et réceptions	-2 169	-1 825	344
Mécénat de compétence	-1 206	-1 673	-467
Fournitures entretien, petit équipement	-3 429	-3 035	394
Honoraires	-1 643	-1 625	19
Personnel intérimaire	-639	-1 653	-1 014
Frais de Communication	-1 978	-1 915	63
Achats et charges externes	-2 352	-2 137	215
Sous-traitance	-1 457	-1 065	391
Impôts, taxes et versements assimilés	-8 202	-6 435	1 767
Salaires et traitements	-59 964	-54 919	5 045
Charges sociales	-22 994	-23 752	-758
Dotations aux amortissements	-20 626	-18 542	2 084
Dotations aux provisions	-2 965	-2 256	709
Report en fonds dédié	-1 857	-1 454	403
Total des charges d'exploitation	-179 776	-167 565	12 211
Résultat Exploitation	4 825	6 194	-1 369
Produits Financiers	2 833	1 539	1 294
Charges financières	-3 704	-4 601	-2 663
Résultat financier	-871	-3 062	2 345
Produits exceptionnels	2 133	2 393	-260
Plus/moins value de cession	-125	475	-599
Charges exceptionnelles	-2 943	-3 135	2 685
Résultat exceptionnel	-935	-268	-667
RESULTAT	3 020	2 865	
Impot sur les bénéfices	-156	-184	28
Rés. Net	2 864	2 681	193

4. ANNEXES

4.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Poursuite des investissements dans les foncières

Pole logement social

452 nouveaux logements dont 1 pension de famille et 11 résidences intergénérationnelles ont été mis en service par les sociétés foncières d'Habitat et Humanisme en 2019.

475 nouveaux logements ont été mobilisés, en 2019 auprès de "propriétaires solidaires", le dispositif a notamment été dynamisé par la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord.

Pole médicaux sociaux

100 logement dont 2 résidences intergénérationnelles et 1 résidence services ont été réhabilités

142 lits dans 2 EPHAD l'un acquis l'autre réhabilité

805 places dans nos 12 centres d'accueil temporaire ont permis d'accueillir au cours de l'année quelques 1 600 personnes en grande exclusion.

L'ensemble des investissements immobiliers des deux foncières ont représenté 81.3 M€ en 2019.

Augmentation de capital

Au cours de l'année 2019, les deux foncières du Mouvement ont procédé à des augmentations de capital auprès de soucripteurs sympathisants, d'institutionnels et de gestionnaires d'actifs solidaires pour un montant total de 24.9M€, en baisse de -6.2M€ par rapport à 2018.

Consommation de la trésorerie

L'augmentation de +5.4M€ de la trésorerie s'explique principalement par l'augmentation des levées d'emprunts avec l'encaissement en 2019 de nombreux prêts sur des opérations préfinancées. La trésorerie disponible dans les foncières est suffisante pour financer les opérations immobilières validées par les comités d'engagement.

4.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes combinés du Mouvement au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020, il est difficile de mesurer les impacts sur l'activité du Mouvement ; il n'a pas eu d'arrêt d'activité et nous avons mis en place les mesures appropriées pour nos employés et pour répondre aux impacts éventuels sur les ressources de la générosité du public. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement, il est difficile d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

4.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.3.1. Principes généraux de combinaison

Les comptes combinés sont l'équivalent des comptes consolidés pour un ensemble d'entités dont l'unité et la cohésion proviennent de circonstances autres que celles prévues à l'article 357-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

L'entité combinante est l'association FEDERATION HABITAT et HUMANISME ; elle combine les entités dont elle a autorisé la création et qui sont tenues de respecter la charte du Mouvement. Il existe une indépendance juridique des entités combinées mais elles présentent entre elles des liens étroits.

Les bilans et compte de résultat combinés résultent du cumul des comptes annuels des différentes entités comprises dans le périmètre, éventuellement après retraitements et reclassements (harmonisation des plans de comptes). Les comptes réciproques, actifs et passifs, charges et produits, sont éliminés. Il s'agit essentiellement :

- des titres des structures sociétales auto-détenus par le Mouvement,
- des rétrocessions de dons, legs et donations, et des subventions de la Fédération à la Foncière et HH GESTION
- des facturations entre entités du groupe, notamment loyers, honoraires de gestion, etc...
- des prêts, avances et comptes courants.

La méthode retenue pour la combinaison est celle de l'intégration globale.

Conformément aux règles prévues pour les comptes combinés, la méthode de combinaison retenue correspond à une méthode dite de « combinaison globale » (pas de notion comptable de « combinaison partielle » s'agissant de la quote-part du réseau détenue par les associés minoritaires des deux principales entités sociétales).

4.3.2. Périmètre de combinaison

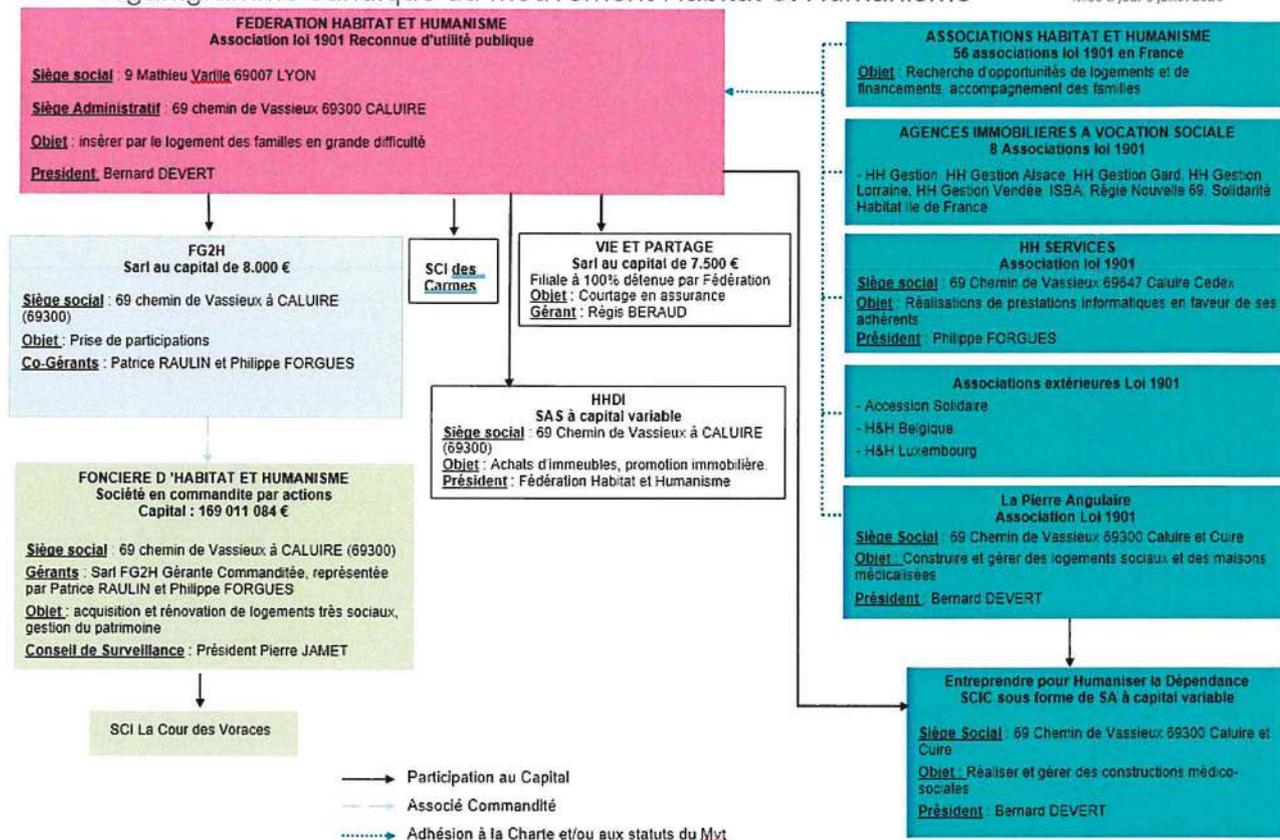
Les entités ci-dessous ont été intégrées globalement, pour 100 % de leur activité, dans la combinaison des comptes :

- La FEDERATION HABITAT et HUMANISME ainsi que les associations de l'UES
 - Vie et Partage
 - HH SERVICES
 - HH Gestion
- Les Foncières suivantes
 - SIC Entreprendre pour Humaniser la Dépendance
 - SAS Foncière Habitat Humanisme
 - SAS HHDI
- L'Association LPA
 - 28 établissements en Gestion directe + service siège
 - SCI Les Bâisseurs – Nazareth- St Vosy – Res Publica – BSCH – HH Patrimoine – La fraternité de Groissat – Zola
 - SCOOP Solidarité Versailles Grand Age –Bâtir et se Construire en Humanité
 - Associations : Bel Air Vassieux, Arcade santé, NDGP, Nice, OBP, Perpignan, Providence, St Afrique, Valence Albigeois.
 - Fondation Acteur d'Humanité
- Les Organisations HABITAT et HUMANISME
 - 55 associations,
 - 8 Associations Immobilières à Vocation Sociale (AIVS) qui assurent la gestion locative et l'accompagnement pour des logements loués à des publics fragilisés

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Organigramme Juridique du Mouvement Habitat et Humanisme

Mise à jour 8 juillet 2020



Principaux pourcentages de détention du réseau dans les entités sociétales :

	2019	2018
Fédération et associations dans HHD (1)	-	56,76 %
Fédération et associations dans FHH	10,13%	6,76 %
Fédération dans FG2H	99,80 %	99,80 %
HHD dans FHH (1)	-	4,85 %
Fédération dans Vie et Partage	100,00 %	100,00 %
FHH dans		
<i>SCI Cour des Voraces</i>	100,00 %	100,00 %
<i>SCI Burais-Béthanie (1)</i>	-	98,86 %
<i>SCI Valmy-Tissot (1)</i>	-	100,00 %
Fédération dans SCI des Carmes	99,99 %	99,99 %
HHD dans HHDI (1)	-	100,00 %
FEDE dans HHDI	100,00%	
LPA dans		
EHD	24,67 %	24,24 %
SCI Fraternité	99 %	99 %
SCI Les batisseurs	75 %	75 %
SCI HH patrimoine	40 %	40 %
SCI Zola	6,82 %	6,82 %

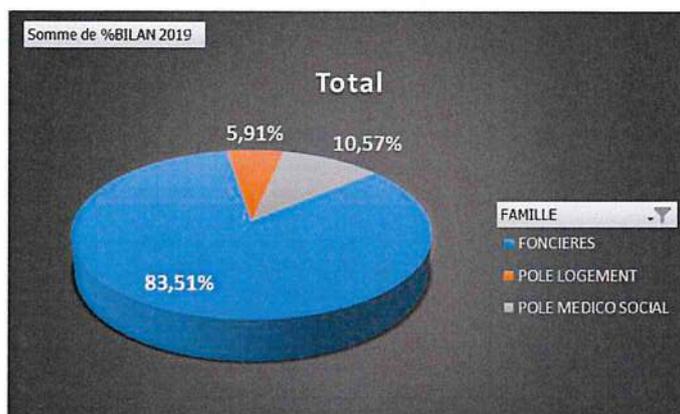
(1) Fusion au 1^{er} janvier 2019 des structures : HHD, SCI BB, SCI VTI

GRUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Contribution des entités les plus significatives aux présents comptes combinés (exprimée en % du total bilan après élimination) :

NOM	%BILAN 2019	%BILAN 2018
FHH	53,79%	53,18%
EHD	28,76%	28,01%
LPA	10,14%	11,10%
FEDE	6,74%	5,44%
OBP	3,29%	3,75%
SVGA	2,49%	2,64%
PROVIDENCE	1,44%	1,69%
BSCH	1,08%	0,17%
HH69	1,08%	1,08%
ST AFFRIQUE	1,03%	1,17%
HHIDF	0,88%	0,80%



GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tel. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

4.3.3. Règles et méthodes comptables du bilan

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :
 - Le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016;
 - Le règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
 - Le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques, dont la section VI traite plus spécifiquement de la combinaison.
 - Le règlement comptable de 2008-12 du 7 mai 2008 concernant le CER qui détaille l'utilisation des ressources collectées auprès du public.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Agencements : 5 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Les Foncières appliquent la méthode des composants pour leurs constructions. Lorsque la décomposition n'est pas identifiable dans le prix de revient, ils sont ventilés par composants. Selon les cas, la structure représente de 77,7 % à 81,6 % du prix de revient de l'immobilisation.

- Terrains Non amortis.
- Constructions sur sol propre et sur terrain d'autrui Durée du bail
- Structure Linéaire 40 ans (50 ans pour les constructions neuves)
- Menuiseries extérieures Linéaire 25 ans
- Chauffage Linéaire 25 ans (15 ans pour le chauffage individuel)
- Etanchéité Linéaire 15 ans
- Ravalement avec amélioration Linéaire 15 ans
- Electricité Linéaire 25 ans
- Plomberie/Sanitaire Linéaire 25 ans
- Ascenseurs Linéaire 15 ans

Les durées d'amortissements des constructions sur sol d'autrui sont limitées à la durée du bail.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation (soit la valeur boursière dans le cas des titres cotés). La comparaison effectuée titre par titre, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation ; aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Subventions à recevoir

Lorsque les subventions sont notifiées, elles sont comptabilisées dans le compte de « subvention à recevoir ». Cette créance est soldée lorsque la subvention est payée par la collectivité.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

Capitaux Propres

Les capitaux propres sont, notamment, constitués par les fonds propres, les apports associatifs, la capital social et prime d'émission des foncières, les réserves et les reports à nouveau.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements comprennent toutes les subventions notifiées et notamment les subventions à recevoir qui figurent dans les autres créances.

Les subventions sur les terrains sont évaluées au prorata de la valeur du terrain porté à l'actif et comprise dans le prix d'achat du bien immobilier. Les subventions sur les terrains sont reprises sur 10 ans.

Les subventions sur les constructions sont reprises en fonction du tableau d'amortissement des structures qu'elles contribuent à financer.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains.

Provision pour engagements de départs en retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de retraite sont évalués dans les principales structures du Mouvement à leur valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles.

Emprunts

L'essentiel des emprunts est souscrit pour financer les acquisitions et les rénovations des actifs immobiliers. Ils sont principalement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts à des taux préférentiels et sur des durées longues (supérieures à 25 ans).

Legs et donations

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique. Les Mouvements suivants sont comptabilisés :

- dès l'acceptation du Conseil d'administration, ces actifs sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- lors de la réalisation effective d'un bien (par cession ou activation), le produit net est comptabilisé.

Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons – par chèque, carte bleue, virement – datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

Autres

Spécificités dans l'enregistrement des recettes medico-sociales. Les associations gestionnaires d'établissements et de services du secteur médico-social ont l'obligation de produire leurs comptes annuels selon les règles comptables de droit commun des associations. Elles appliquent ainsi les règlements CRC 99-01 et ANC 14-03.

Les établissements et services qui les composent bénéficient de financements publics ou semi-publics et obéissent de ce fait à une réglementation comptable particulière les conduisant notamment à produire des comptes administratifs, en réponse à des exigences budgétaires.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

4.4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

4.4.1. Immobilisations brutes

K€	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	13 047	827	648	0	13 226
Immobilisations Corporelles	631 073	35 501	3 122	55 759	719 211
Immobilisations constructions en cours	107 389	41 199	0	-55 759	92 829
Immobilisations financières	3 415	11 635	7 431	0	7 619
Total	754 924	89 163	11 201	0	832 886

4.4.2. Amortissements

K€	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	2 723	438	161	3 000
Immobilisations Corporelles	132 377	21 254	1 385	154 246
Total	135 100	21 693	1 546	155 246

4.4.3. Etat des provisions et dépréciations

K€	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Immobilisations corporelles	2 010	250	97	2 163
Immobilisations financières	806	211	665	352
Total	2 816	461	762	2 515

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

4.4.4. Tableau de variation des capitaux propres et autres postes de « haut de bilan »

K €	Tableau de variations des capitaux propres					
	2018	Ecart (6)	Vir poste à poste	Augmentation	Diminution	2019
Fonds associatif (1) /Capital/Apports/Réserves	377 238		6 260	29 302	5 690	407 105
Report à nouveau	26 250		-6 260	2 681	1 569	21 102
Provisions réglementées	5 536				711	4 825
Résultat de l'exercice (2)	2 681			2 864	2 681	2 864
Total Fonds associatifs	411 705			34 847	10 657	435 896
<i>Dont part du réseau (3)</i>	<i>140 553</i>			<i>2 487</i>		<i>143 040</i>
<i>Dont intérêts minoritaires (4)</i>	<i>271 152</i>			<i>21 704</i>		<i>292 856</i>
Subventions d'investissement (5)	133 725			14 099	4 830	142 994
Fonds dédiés	6 839			1 857	1 691	7 005
Provision pour risques et charges	10 964			3 323	1 436	12 851
TOTAL	563 234		-	78 317	18 614	598 746

- (1) Dont augmentations de capital des foncières : 24,9 M€ (prime d'émission incluse de 7.7 M€). Le solde de l'augmentation provient du résultat de l'exercice précédent, et de l'impact des Mouvements de titres des FONCIERES détenus par le réseau
- (2) Dont résultat des activités réglementées et résultat sous contrôle des tiers financeurs
- (3) La partie réseau correspond à la totalité des fonds propres des entités associatives du réseau et au % de détention par les entités associatives du réseau au capital des sociétés (FONCIERE-HHD-EHD)
- (4) La part « hors réseau » dans les Fonds Propres ressort à 67 % à fin 2019. Ce taux traduit la participation des investisseurs (particuliers ou personnes morales) au capital des sociétés (essentiellement celui de la Foncière Habitat et Humanisme)
- (5) Les Mouvements en augmentation correspondent aux subventions nouvelles de 2019 tandis que le flux en diminution correspondent aux reprise en résultat des subventions d'investissement
- (6) Lié aux changements de méthode de présentation (Cf. point 1.2 – Changement de méthode)

4.4.5. Subventions d'investissement

Le montant global des subventions d'investissement ressort à 143M€; ces subventions correspondent principalement à des financements en lien avec l'investissement immobilier.

4.4.6. Provisions pour risques et charges

Le montant global des provisions pour risques et charges est de 12.851k€. Les provisions correspondent principalement à des provisions pour litiges, pour risques, pour grosses réparations et pour indemnités de départ à la retraite.

4.4.7. Tableau d'échéancier des dettes

K€	2019	Échéance à moins d'1an	Échéance à plus d'1an et - de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	213 149	71 247	40 233	101 669
Fournisseurs et comptes rattachés	13 749	13 749		
Dettes fiscales et sociales	15 954	15 954		
Créditeurs divers	21 661	21 661		
TOTAL	264 513	122 611	40 233	101 669

4.5. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

4.5.1. Produits d'exploitation

Ventes de biens et services

Les produits issus de l'activité s'élèvent à 91 M€ il représente 49% des produits d'exploitation

- les Recettes du Médico Social 52.8 M€
- les loyers 34.4 M€
- les honoraires de gestion 1,3 M€
- les honoraires de montage 1,4 M€
- les autres produits 0,9 M€

Produits de tiers financeurs

Ces ressources s'élèvent à 74 M€ soit 40% des produits d'exploitation.

Les subventions d'exploitation reçues sont de 16.9 M€ et servent à financer les Habitats Collectifs tels que les Pensions de Familles ainsi que l'accompagnement en apportant un soutien à l'aide à l'emploi des travailleurs sociaux. La quote part de subvention d'investissement reversée au résultat s'élève à 5.3 M€.

La dotation Médico Sociale s'élève à 51,7 M€ ; elle permet à nos établissements Médico-sociaux de financer le soin, la dépendance, l'accompagnement spécifique de lieu de vie collectif ainsi qu'une partie de l'hébergement dans nos établissements.

Ressources liées à la générosité du public

Les ressources issues de la générosité s'élèvent à 16.8 M€ soit 9% de nos produits d'exploitation

Dons manuels

Ces dons résultent d'appels à la générosité du public effectués soit par des campagnes réalisées par la Fédération, soit directement par le réseau des associations. Ces dons sont principalement affectés aux associations Habitat Humanisme. Le montant global pour 2019 est 6,6 M€.

Mécénat d'entreprise

Le soutien des entreprises qui ont contribué au développement du Mouvement s'élève à 4.8 M€, ce dispositif permet aux entreprises et à leurs collaborateurs d'aider concrètement le Mouvement à financer des opérations pour les personnes que nous logeons.

Legs et donations

Le Mouvement a bénéficié en 2019 de transmission à titre gratuit de liquidité pour un montant de 4,3 M€ dont 0,4 M€ de biens immobiliers.

Produits d'épargne solidaire

Le Mouvement a développé, en lien avec des partenaires bancaires et financiers, une gamme de produits d'épargne solidaire : livrets d'épargne, cartes solidaires, FCP de partage, assurance-vie solidaires.... Les plus de 26 000 souscripteurs partagent leurs intérêts annuels, ce qui s'élève à 0,9 M€ en 2019.

Autres Produits issus de la générosité du public

Ces recettes s'élèvent à 0,2 M€ elles sont issues des manifestations et des cotisations versées par les adhérents au Mouvement.

Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges

Les reprises de subvention de notre parc immobilier, le dénouement de litiges et la mise à jour des opérations dépréciées s'élèvent à 2,1 M€.

Utilisation des fonds dédiés

Les fonds dédiés que l'on retrouve au Passif pour un montant de **7 M€**, ont été utilisés en 2019 pour un montant de **0.9 M€**. Cette rubrique est à mettre au regard des reports en fonds dédiés dans les charges d'exploitation pour un montant de dotation en de **1,8 M€**.

4.5.2. Charges d'exploitation

Achats et charges externes

Les achats et charges en lien avec l'activité de nos structures s'élèvent à 63,2 M€ soit 35% de nos charges d'exploitation. (cf détail dans le Compte de résultat)

Impôts et Taxes

Les charges fiscales sur les salaires, les taxes foncières et autres droits d'enregistrements s'élèvent à 8,2 M€ soit 4,5% de nos charges d'exploitation, l'augmentation est due à la fin de l'aide à l'emploi le (CICE).

Frais de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 82,9 M€ soit 46% de nos charges d'exploitation. Il est à rappeler que notre Mouvement fait appel de façon significative à des bénévoles dont l'apport est précisé au point 4.5.2 Bénévolat.

Dotations aux amortissements et provisions

Les charges des dotations aux amortissements principalement sur notre parc immobilier, ainsi que la dotation de provisions s'élèvent à 23,6 M€ soit 13 % de nos charges d'exploitation.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

4.6. HORS BILAN

4.6.1. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES :

Garanties sur emprunts/compromis achat/marchés de travaux/VEFA	96 302 K€
Garanties hypothécaires sur emprunts	2 929 K€
Legs et donations à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle	8 843 K€
Engagements de retraite	Non significatif

ENGAGEMENTS RECUS :

Legs et donations à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle	5 549 K€
Garanties des collectivités locales sur remboursement d'emprunts (1)	71 168 K€

(1) engagements reçus de tiers par les établissements prêteurs à des entités du Mouvement

4.6.2. Bénévolat

Le Mouvement bénéficie, en plus du concours de ses 1550 salariés, de l'énergie de près de 4 800 bénévoles, représentant 373 ETP (équivalent temps plein), soit un montant annuel de 9,4 M€ (SMIC chargé), qu'il lui serait difficile de financer.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

5. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET ANNEXES

EMPLOIS (K€)	TOTAL DES EMPLOIS 2019	AGP 2019
MISSIONS SOCIALES	166 829	13 456
Accès des familles au logement	51 866	2 240
Accompagnement des personnes dont dispositif migrant	14 125	5 125
Pension de famille et lieux de vie d'urgence	21 532	6 091
Activité médico sociale	79 307	-
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 455	1 455
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 529	1 212
dont : fonctionnement	9 166	
dont : communication	1 363	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 943	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	181 756	
II - DOTATION AUX PROVISIONS	889	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	1 857	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	2 864	
V - TOTAL GENERAL	187 366	16 123
VI - PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE FINANCEES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		912
VII - NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS FINANCEES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		- 57
VIII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES		16 978

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

RESSOURCES (K€)	TOTAL DES RESSOURCES 2019	AGP*
REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES ET NON UTILISEES		62
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC		16 810
DONS ET LEGS COLLECTÉS	15 705	
Dons manuels	6 573	
Legs et donations	4 340	
Mécénat d'entreprises	4 792	
AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ	1 105	
Produits d'épargne solidaire	869	
Manifestations	111	
Cotisations	124	
SUBVENTIONS ET AUTRES FONDS PUBLICS	73 912	
Subventions reçues de l'Etat et des collectivités	22 244	
Dotation Médico Sociale	51 668	
AUTRES PRODUITS	95 722	
Recettes Hébergement Médico Social	52 796	
Loyers	34 406	
Autres produits	8 520	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE AU COMPTE DE RESULTAT	186 444	
II - REPRISE DES PROVISIONS		
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	922	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		166
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI - TOTAL GENERAL	187 366	16 976
VIII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES = col B V + VI + VI		16 978
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		60
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE : BENEVOLAT	9 400	

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

5.1. INFORMATION GENERALE

Depuis plus de 30 ans, pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficultés, Habitat Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion et de la récréation de liens sociaux. Pour financer ses actions, le Mouvement a développé des outils innovants économiques à vocation sociale en faisant notamment appel à la générosité publique.

Le Compte d'emploi des ressources (CER) présenté est destiné à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre et à permettre un contrôle de l'utilisation des dons collectés et de la conformité de leur utilisation à l'objectif annoncé.

Au regard de l'article 3 de la loi de 1991, le Mouvement applique l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008-12 du Comité de la réglementation comptable. Ce règlement, présente un modèle de Compte d'Emploi des Ressources à intégrer dans les annexes et il est applicable depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009.

5.2. REGLES SPECIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES DU CER

Le CER a introduit des rubriques qui divergent de celles présentées dans le compte de résultat. Des définitions et options propres ont donc été prises pour présenter ces postes.

5.2.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le solde de ce poste correspond au « solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées » en fin d'exercice précédent.

5.2.2. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Cette rubrique est déterminée arithmétiquement et correspond à :

- report des ressources collectées et non affectées en début d'exercice
- (+) le total des ressources de l'exercice (ressources + variation des fonds dédiés)
- (-) le total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public

5.2.3. Les immobilisations acquises par les ressources collectées auprès du public

La totalité des immobilisations est réputée être financée par la générosité du public.

5.3. LES RESSOURCES

5.3.1. Les ressources collectées auprès du public

Les dons, legs, mécénat, produits d'épargne solidaire, manifestations et cotisations sont, par hypothèse, toutes issues de la générosité du public. Les legs et libéralités reçus et le mécénat d'entreprise sont en effet la conséquence des campagnes nationales réalisées dans le cadre des collectes de dons. Les fonds sont perçus par la Fédération, les associations et Vie et Partage.

5.3.2. Les autres ressources du CER

Les autres ressources mentionnées dans le CER sous les postes « Subventions et autres fonds publics » et « recettes issues de l'activité » sont considérées comme non issues de la générosité du public. Il s'agit des rubriques du compte de résultat « subventions et autres fonds », « recettes locatives », « produits médico-social » et « produits divers ».

Les subventions d'investissement obtenues par les Foncières, certaines associations et les AIVS ne sont pas considérées comme provenant du public, mais comme du mécénats d'entreprise.

Les autres produits sont constitués principalement par les produits exceptionnels divers des associations, les produits financiers et les plus-values dégagées sur la cession d'actions des foncières.

Les loyers et charges locatives sont perçus par les Foncières, les associations, et, de façon marginale, par la Fédération et la SCI des Carmes.

GROUP ACTICONSSE
S.A.R.L. au capital de 161 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Pappillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonsse.com
Siret : 478 512 510 00031

5.3.3. Reprises des provisions

Dans le compte de résultat, les reprises de provisions (et par analogie les dotations) sont présentées dans différents postes :

- les provisions pour dépréciation des placements financiers sont inscrites, en net, dans la rubrique du compte de résultat : « revenus du patrimoine immobilier et financier ».
- les provisions pour risques et charges sur libéralités inscrites dans les legs et libéralités sont reclassées pour la présentation du CER dans ce poste.

Le compte de résultat présente les dotations et reprises de provisions en position nette. La présentation du CER nécessite de les décompenser. Cette divergence dans la présentation explique les écarts entre le total des produits/charges de l'exercice du compte de résultat et le total général du CER.

5.3.4. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Ce poste correspond à la rubrique « Report des ressources non utilisées » du compte de résultat de l'exercice.

5.3.5. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Ce poste reprend la différence des « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et du « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs ».

5.4. LES EMPLOIS

Les emplois du CER se décomposent sous trois rubriques principales : les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement.

5.4.1. Missions sociales

Accès des familles au logement

Il s'agit des missions financées principalement par d'autres ressources que celles collectées auprès du public, à savoir les loyers, les honoraires de gestion encaissés et les subventions perçues. Cette rubrique comprend :

- Le total des charges nettes des FONCIERES (hors honoraires de montage)
- Le total des charges nettes des SCI et de FG2H
- Le total des charges nettes des AIVS
- Les montants ressortant de la comptabilité analytique des associations, à savoir essentiellement les loyers payés à des propriétaires extérieurs au Mouvement pour des logements occupés par les personnes en difficulté (LVI¹)

Accompagnement des personnes dont Dispositif migrant

Il s'agit des missions financées par des subventions et par les ressources collectées auprès du public. Cette rubrique comprend :

- 70% des charges provenant de la comptabilité analytique du Mouvement (Accompagnement)
- Les montants ressortant de la comptabilité analytique des associations

Pension de Famille et lieux de vie d'urgence

Il s'agit des missions financées par les loyers perçus, les subventions et les ressources collectées auprès du public. Cette rubrique comprend :

- Le total des charges provenant de la comptabilité analytique du Mouvement (LVC² + HOR-LOC³)
- 30% des charges provenant de la comptabilité analytique du Mouvement (Accompagnement)

¹ LVI : lieu de vie individuel

² LVC : lieu de vie collectif

³ HOR-LOC : toutes dépenses en lien avec l'activité locative

Activité Médico-Sociale

Il s'agit des missions agréées et financées par les collectivités publiques (Soin et Dépendance) et par les usagers (Hébergement). Cette rubrique comprend le coût de fonctionnement des EHPAD.

5.4.2. Frais de recherche de fonds

Les dépenses de recherche de fonds correspondent aux frais de recherche de ressources (frais d'appel à la générosité du public et frais de recherche pour le mécénat d'entreprises) et aux frais d'information et de communication.

Ces emplois sont financés en totalité par des ressources collectées auprès du public.

5.4.3. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent aux dépenses de structure (direction générale, informatique, comptabilité, juridique....) principalement au sein de la fédération. Ils sont déterminés grâce à la comptabilité analytique.

Ces emplois sont financés en partie par des subventions affectées et les autres produits. Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public et les autres produits.

5.4.4. Dotations aux provisions

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe détaillant les reprises de provisions (cf. 5.3.3).

5.4.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond à la rubrique « Engagements de ressources à réaliser sur ressources affectées » du compte de résultat de l'exercice.

5.4.6. Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Elles comprennent notamment des immeubles reçus par voie de legs et donations et apportés à la Foncière.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

6. TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement est une photographie des flux financiers du Mouvement pour l'exercice comptable écoulé.

en M€	2 019	2 018
EXCEDENT	2,9	2,8
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	33,4	29,8
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET PROVISIONS	- 16,9	- 15,9
AUTOFINANCEMENT COURANT	19,4	16,7
CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS	9,3	4,7
AUGMENTATION DE CAPITAL	24,9	31,1
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	10,4	7,7
EMPRUNTS	34,0	13,8
RESSOURCES	78,6	57,3
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	- 81,3	- 76,8
INVESTISSEMENTS FINANCIERS	- 6,6	- 7,6
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	- 8,3	- 6,8
EMPLOIS	- 96,2	- 91,2
VARIATION PERIMETRE ET BFR	3,6	2,5
VARIATION DE TRESORERIE	5,4	- 19,7

Ce tableau fait ressortir les **81.3 M€** d'investissements immobiliers dans les logements individuels et collectifs, ainsi que dans les EHPAD. Ces investissements ont été financés par des augmentations de capital à hauteur de **24,9M€**, des emprunts pour **34,0M€**, des subventions d'investissements pour **10.4 M€** et de l'autofinancement pour le reliquat. L'augmentation des levées d'emprunts s'explique par la récupération en 2019 de nombreux prêts sur des opérations préfinancées.

L'autofinancement s'élève à **19,4M€**. Il couvre largement le montant des remboursements d'emprunts qui ressort à **8,3M€**

Le modèle financier mis en place permet de poursuivre le développement de l'activité auprès des personnes les plus fragilisées et ce même dans un contexte fiscal difficile.

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 00
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031